

DIRECTEUR

UFR Sciences et Techniques

Références à rappeler : ST/DIR/2025/n°CG-1002-01

Affaire suivie par : Estelle BOULMIER, assistante de direction de l'UFR ST

☎ 02.38.41.71.69

Courriel : direction.st@univ-orleans.fr

**Appel à candidatures
pour siéger en qualité de personnalité extérieure
au sein du Conseil de gestion de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université
d'Orléans**

Objet de l'appel à candidatures

L'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans se caractérise par sa pluridisciplinarité.

Elle compte 6 départements disciplinaires et 13 laboratoires de recherche associés. Elle est située sur le campus orléanais et le site de Bourges.

Près de 4.400 étudiants, dont plus de 774 étudiants étrangers, fréquentent un des sites de l'UFR Sciences et Techniques en région centre Val-de-Loire.

Porteuse de plusieurs projets dans la cadre des Investissements d'Avenir, sa capacité d'innovation se traduit par le dynamisme de sa recherche et les transferts de technologie vers les entreprises régionales, nationales et internationales.

Son offre de formation (28 mentions de diplômes), riche en filières professionnelles, se développe en lien fort avec la Recherche. L'offre de formation en apprentissage contribue à faire de l'UFR Sciences et Techniques un acteur majeur du développement territorial.

L'UFR Sciences et Techniques est appelée à renouveler intégralement la composition du collège des personnalités extérieures de son conseil de gestion, lors d'élections qui se dérouleront cet automne.

En application des dispositions en vigueur du code de l'éducation et des statuts de l'UFR Sciences et Techniques, le Conseil de gestion comprend notamment huit personnalités extérieures. Quatre d'entre elles seront élues à titre personnel, après un appel public à candidatures :

- 2 représentants du monde économique, notamment des organisations syndicales ;
- 2 personnalités élues, à titre individuel, en raison de leurs compétences en accord avec les missions de l'UFR ST.

Toutes les personnalités extérieures, désignées et élues, ont voix délibérative au sein du conseil de gestion.

Je précise par ailleurs ici les conditions et modalités de désignation imposées par les dispositions du Code de l'éducation :

- Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels non enseignants en fonction à l'Université d'Orléans ne peuvent être élus ou désignés comme personnalité extérieure.

- Le choix final des personnalités extérieures élues, qui seront proposées après un appel public à candidatures, se fera par un vote de l'ensemble des membres nouvellement élus du conseil de gestion et des autres personnalités extérieures membres du dit conseil, préalablement désignées en tenant compte de la répartition par sexe des autres personnalités, afin de garantir la parité totale entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble du collège des personnalités extérieures.

Mandat des personnalités extérieures membres du conseil de gestion de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans

Les nouveaux membres élus du conseil de gestion et les nouvelles personnalités extérieures désignées (4) par les collectivités territoriales se réuniront le **jeudi 11 décembre 2025 à 14h00** pour la proposition et l'élection des 4 nouvelles personnalités extérieures du conseil de gestion, sur la base des candidatures réceptionnées jusqu'au **vendredi 28 novembre à 16h00**.

Le mandat des personnalités extérieures du conseil de gestion est d'une durée de quatre ans. Il est renouvelable.

Il débutera à compter de la première réunion du conseil de gestion convoquée pour l'élection du (de la) directeur (directrice) de la composante. Les personnalités extérieures participeront à cette élection, prévue **en avril 2026**.

Toutes les personnalités extérieures siègent à part entière et ont voix délibérative au sein du conseil de gestion.

Elles siègent à titre bénévole.

Les personnalités extérieures recevront des avis de convocation pour chaque conseil.

Modalités de dépôt de candidatures des personnalités extérieures assujetties au vote

Les candidatures peuvent être adressées sous format numérique aux deux adresses suivantes : direction.st@univ-orleans.fr et rsa.st@univ-orleans.fr **au plus tard le vendredi 28 novembre à 16h00** et doivent comprendre obligatoirement :

- le formulaire de candidature joint en annexe 1, dûment rempli, signé et daté ;
- une copie d'une pièce d'identité ;
- un curriculum vitæ ;
- une lettre d'intention ;
- Sauf pour les représentants légaux des entreprises, syndicats et lycées, une lettre de mandat signée du représentant légal de l'entité, attestant de l'habilitation du candidat à représenter cette dernière.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous à Estelle BOULMIER, assistante de direction de l'UFR ST au 02.38.41.71.69 ou à Arnaud LAMBERT, Responsable des Services Administratifs de l'UFR ST au 02.38.49.46.49

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE
POUR SIÉGER EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE ÉLUE
AU SEIN DU CONSEIL DE GESTION DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES DE
L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**

A déposer avant le vendredi 28 novembre 2025, 16h

NOM USUEL :

PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

TÉLÉPHONE :

CATÉGORIE AU TITRE DE LAQUELLE VOUS POSTULEZ :

☐ Catégorie 1 : représentant du monde économique, notamment des organisations syndicales :

.....
.....
.....

☐ Catégorie 2 : personnalité élue à titre individuel, en raison de ses compétences en accord avec les missions de l'UFR ST ;

Nom de l'organisation et coordonnées du responsable de l'organisation :

.....
.....

Fait à

Signature du candidat

Le

Merci de bien vouloir joindre à cette candidature :

- une copie d'une pièce d'identité,
- un curriculum vitæ,
- une lettre d'intention,
- une déclaration de candidature dûment remplie, signée et accompagnée des pièces justificatives de la qualité au titre de laquelle la candidature est déposée,
- Sauf pour les représentants légaux des entreprises, syndicats et lycées, une lettre de mandat signée du représentant légal de l'entité, attestant de l'habilitation du candidat à représenter cette dernière.

Composition du conseil de gestion de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université D'Orléans

Le conseil de gestion de l'UFR ST comprend quarante membres :

- dix représentant(e)s des professeurs et personnels assimilés en exercice dans la composante ;
- dix représentant(e)s des autres personnels enseignants et assimilés en exercice dans la composante ;
- six représentant(e)s des autres personnels ingénieurs, administratifs et techniques en exercice dans la composante ;
- six représentant(e)s des étudiant(e)s inscrit(e)s dans la composante (titulaires et suppléants) ;
- huit personnalités extérieures à l'établissement. Les huit sièges réservés aux personnalités extérieures sont répartis ainsi qu'il suit :
 - deux représentant(e)s des collectivités territoriales, désigné(e)s par celles-ci :
 - Région Centre-Val de Loire : 1 siège
 - Ville d'Orléans : 1 siège
 - deux représentant(e)s des associations scientifiques et culturelles et des grands services publics (CHU, Centre-Sciences) , désigné(e)s par ces derniers ;
 - deux représentant(e)s du monde économique, notamment des organisations syndicales élu(e)s après un appel public à candidatures, notamment via le site internet de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université d'Orléans, par les membres élus du conseil et les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, le CHU et Centre Sciences ;
 - deux personnalités élues à titre individuel en raison de leurs compétences en accord avec les missions de l'UFR ST après un appel public à candidatures, notamment via le site internet de l'UFR Sciences et Techniques, par les membres élus du conseil et les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, le CHU et Centre Sciences.